

Droits des enfants

9 h 30, de ne pas faire leurs exercices de piano, de ne pas prendre le petit déjeuner, et ainsi de suite. Nous savons que ce n'est pas l'objet du bill, mais je ne crois pas que nous serons plus avancés si nous adoptons une loi qui déplaira aux parents et même dont ils craindront les effets. Pendant encore pas mal de temps, les enfants vivront avec leurs parents ou leurs tuteurs. Ce dont les familles ont besoin, indépendamment de leur structure, ce n'est pas d'un mécanisme de division, mais plutôt de toute l'aide que nous pouvons leur accorder sous toutes les formes possibles.

De nos jours, nous entendons beaucoup parler des parents qui maltraitent leurs enfants. Ceux dont nous n'entendons pas assez parler ce sont les millions qui font un travail magnifique dans des circonstances presque impossibles. C'est souvent un parent seul qui doit prodiguer amour et soins à des enfants de plus en plus éveillés dans un monde dont la seule constante est le changement. Et quand ce parent fait appel à des spécialistes, il en obtient des avis contradictoires.

Les parents sont eux aussi parfois déroutés devant l'évolution des valeurs spirituelles et sociales qu'on observe aujourd'hui. Voyons par exemple la généralité de la violence. Si nous avons pour objectif de veiller à ce que les enfants grandissent dans un milieu favorable à leur développement physique, intellectuel, social et spirituel, je m'interroge sérieusement sur la mesure dans laquelle une déclaration des droits contribuerait à l'atteindre. En étudiant la Déclaration des droits de l'enfant des Nations Unies, j'ai remarqué qu'on pourrait dans chaque cas substituer le terme «besoin» au terme «droit». Cela constituerait à mon avis une façon de penser beaucoup plus positive et productive.

Je tiens à ce point-ci à évoquer, comme l'a fait le député de Saint-Jean-Est, l'excellent rapport publié sous le titre «Interdit aux mineurs» par le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse. J'en recommanderais la lecture à quiconque s'intéresse au sujet. J'avais moi-même l'intention d'en faire consigner des passages au compte rendu, mais le temps ne me permet pas de le faire. On en a parlé cependant dans un article paru dans le *Globe and Mail* au début de la semaine sous le titre «Children neglected, study says», de même que dans une dépêche de la PC publiée dans la *Free Press* de Winnipeg sous le titre «Children's needs ignored: report—parental neglect criticized». Malheureusement, étant limité par le temps, je ne puis discuter de cet aspect plus à fond.

Je me permettrai toutefois d'ajouter ceci avant de terminer. L'an prochain, c'est-à-dire 1979, sera proclamé l'Année internationale de l'enfant. Il s'agit là d'une initiative des Nations Unies et le Canada a emboîté le pas. Soit dit en passant, le député de South Western Nova (M^{le} Campbell) a été parmi les premières à la Chambre à réclamer que le gouvernement participe à l'Année internationale de l'enfant. Tout ce que je puis dire, c'est que des progrès sont réalisés et se poursuivront, et que l'an prochain sera une année où tous les Canadiens se préoccupent du sort des enfants.

[M. Robinson.]

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je suis ravi que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) ait proposé cette mesure à la Chambre pour la deuxième fois cette année. Je suis également ravi de voir que nous avons su mettre nos préoccupations sectaires de côté et nous entendre pour renvoyer l'objet du bill au comité. Je me ferai un plaisir de présenter une motion en ce sens dans un instant.

Je suis très heureux que nous ayons l'occasion de débattre cette question alors que nous approchons de l'année au cours de laquelle les pays du monde se pencheront sur les besoins des enfants. Certes, il y a lieu de renvoyer la question à un comité de la Chambre où on pourra en discuter à fond. Je compte bien participer à cette discussion. Déjà, un peu partout dans le monde, on constate un intérêt croissant pour l'adoption des enfants qui ne peuvent manger à leur faim, qui n'ont pas de quoi se vêtir convenablement et qui ne peuvent espérer faire des études. Certains députés ont adopté des enfants originaires de divers pays du monde, et je me demande si je pourrais proposer que pour marquer le lancement de l'Année internationale de l'enfant, tous les députés envisagent sérieusement cette possibilité.

Evidemment, je me rends bien compte que nous ne pouvons pas aborder la question de l'avortement dans un débat de ce genre, mais je suis certain que ce sujet et d'autres questions connexes recevront toute l'attention qu'ils méritent au comité. Je dis cela parce que s'il est des enfants qui ont besoin d'une voix pour les défendre, ce sont bien ceux qui sont dans le sein de leur mère et par leur silence nous supplient de les défendre.

Des voix: Bravo!

M. Stewart (Cochrane): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de nous avoir accordé quelques minutes de plus avant de mettre fin à ce débat.

Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean (M. Smith):

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après le mot «que» et en y substituant ce qui suit:

«le bill C-204, concernant une déclaration canadienne des droits des enfants, ne soit pas lu pour la 2^e fois, mais que l'ordre soit rayé du *Feuilleton*, le bill retiré et le sujet renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Stewart (Cochrane) est adopté.)

(La motion modifiée est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 4.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.